

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 mars 2018

IMMIGRATION ET DROIT D'ASILE - (N° 714)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL305

présenté par
Mme Fajgeles, rapporteure

ARTICLE 19

À la première phrase de l'alinéa 7, substituer aux mots :

« de ses bagages et effets personnels »

les mots :

« des bagages et effets personnels de l'étranger ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.